

**LOI N° 2003-09 DU 10 MARS 2003**

Portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 23 décembre 2002 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre du financement complémentaire du Programme d'Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale (PADPPA).

**L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,**

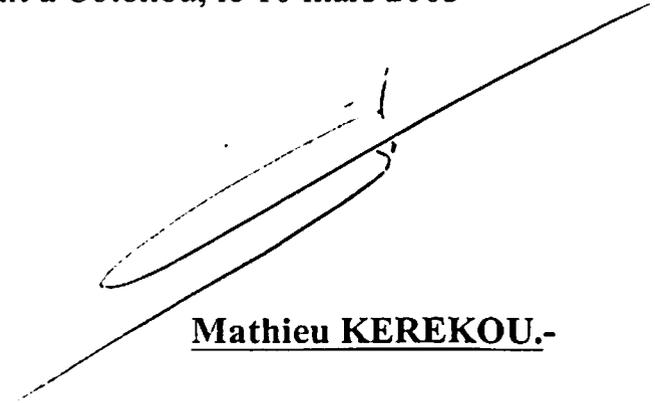
**Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement de l'accord de prêt d'un montant de sept millions trois cent dix mille Unités de Compte (7.310.000) UC, soit environ sept milliards (7.000.000.000) de francs CFA, signé le 23 décembre 2002 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre du financement complémentaire du Programme d'Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale (PADPPA).

**Article 2 :** La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 10 mars 2003

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Mathieu KEREKOU.-**

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective  
et du Développement,



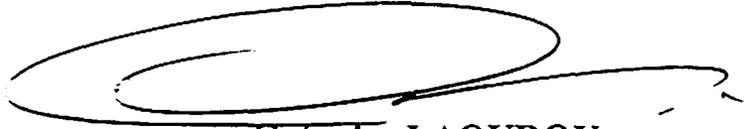
Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,



Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre de l'Agriculture,  
de l'Elevage et de la Pêche,



Grégoire LAOUROU .-

Ministre intérimaire

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4 MAEP 4  
MFE 4 MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-  
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-  
FASJEP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.-